REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT: HAUTE

VIENNE

Arrondissement:

LIMOGES
Canton:

CONDAT/VIENNE Collectivité : CCAS de

SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	8
Votants	9

D	ate d'afficha	ae

25/09/2023

Date de convocation

25/09/2023

20,00,2020		
0)		
Ohiet de la		

Objet de la délibération DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Délibération n°2023DELCCAS007 C.C.A.S DE SOLIGNAC DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance ordinaire du 5 octobre 2023

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

<u>Présents</u>: Mesdames COIGNAC, SEGARD, LAFFITTE, BAYLE, FOURGEAUD

Messieurs PORTHEAULT, MERZEAU, GOUGEAUD

Absents et excusés :

- Madame BRUNEAU est absente excusée
- Mesdames HAMRI, MOURNETAS, et FERNANDES sont absentes
- Madame GUITARD donne procuration à Madame COIGNAC

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice d'un jeune couple. La vice-présidente présente de façon anonyme la situation familiale, budgétaire et les difficultés rencontrées.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité l'octroi d'un secours financier à hauteur de 925 € sous forme d'un virement fait à leur bailleur.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

• Cette somme sera versée sous forme d'un virement réglé directement au bailleur.

Par 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme Le Président.

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président Compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 octobre 2023 Et la publication le 9 octobre 2023, le Président,

